



CDAS DU 24 NOVEMBRE 2020

Déclaration liminaire

Le Secrétariat Général veut faire évoluer l'action sociale, soi-disant pour «innover et moderniser» !

La vérité est beaucoup plus sordide : faire des économies budgétaires sur le dos des agents !

La CGT ne peut accepter la dégradation de notre Action Sociale.

L'action sociale au Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance, c'est quoi ?

- L'accès à la restauration, collective ou individuelle (titre-restaurant),
- le logement,
- les prêts et aides au logement,
- les aides financières,
- les centres de vacances,
- les colonies,
- les crédits locaux des CDAS : arbre de Noël, sorties, places en crèche et accueil pour la petite enfance,
- le CESU 6/12 ans pour garde d'enfant (chèque emploi service universel),
- les consultations auprès d'assistant(e)s de service social.

Mais ce sont aussi des femmes et des hommes, fonctionnaires ou salariés, qui travaillent dans les associations et dans les délégations départementales d'action sociale, dont les métiers sont menacés. Nous déplorons en Dordogne la suppression du poste d'assistant au délégué départemental.

Si l'attractivité du métier de délégué tend à disparaître, la responsabilité en revient totalement au Secrétaire Général qui n'a cessé depuis des années de dépouiller les délégations de leurs prérogatives, voulant délibérément les cantonner à la gestion des Crédits d'actions locales.

L'avenir de l'action sociale est bien plus vaste et tous les délégués départementaux y ont leur place.

Dans une période de crise sanitaire et économique, marquée par une baisse du pouvoir d'achat, la détérioration des conditions de travail et son lot de suppressions d'emplois, nous dénonçons, et ce depuis plusieurs années, la réduction des crédits alloués à la politique d'action sociale dans notre Ministère et nous exigeons que celle-ci demeure une priorité interministérielle.

L'Action Sociale Interministérielle doit s'interdire de régresser en termes de moyens humains et budgétaires et elle doit, plus que jamais, venir en aide à l'ensemble des agents. Pour cela, une action sociale départementale dotée d'effectifs et moyens suffisants pour son animation, est indispensable.

Le tourisme social d'EPAF est vertueux même s'il est perfectible : il offre aux agents aussi bien actifs que retraités des possibilités de séjours toute l'année dans des résidences hôtelières, en location ou camping à des tarifs sociaux indépendamment de la situation des biens. L'association est tout à fait en mesure d'assurer une saine gestion de son parc immobilier, il suffit de lui en donner les moyens financiers.

Une action sociale dégradée aura des conséquences préjudiciables dans la vie quotidienne des personnels.

La CGT réaffirme son attachement à une action sociale de qualité, de haut niveau et qui répond aux besoins et attentes des agents. Nous revendiquons, également, la même action sociale pour toutes et pour tous, actifs, retraités et ce dans tous les domaines : restauration, logement, aides, crèches, vacances, loisirs, sport...

La CGT ne laissera pas Bercy liquider l'action sociale pour laquelle nous sommes battus et qui est le fruit de nos luttes. Nous déclarons donc :

- **NON à la disparition du réseau départemental d'action sociale**
- **NON à la vente des résidences de vacances EPAF**
- **NON à une gouvernance regroupant les 7 associations**
- **NON à la baisse des budgets de l'action sociale**
- **NON à la disparition des CDAS**

Le CDAS de dordogne réaffirme son attachement à un réseau de proximité de l'Action Sociale avec le maintien d'un délégué par département.

Ce relais est indispensable afin d'assurer l'accès à l'intégralité des aides et des prestations, pour tous les agents du Ministère, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.

Vos représentants CGT au CDAS

Christine DABOIR, David DECODTS, Térésa DE JESUS et Lucie HARQUET.